

14 décembre 2017

**41ème réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse**

12-14 décembre 2017

Décisions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects des travaux de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants et donc :

- Alignés sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondés sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection ;
- Fondés sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Fondés sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promoteurs de ripostes globales au sida intégrant prévention, traitement, soins et appui ; et
- Fondés sur le principe de non-discrimination ;

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la quarantième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 40ème réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

3. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif ;

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du représentant des ONG

4.1 Rappelant les décisions prises lors des réunions précédentes du Conseil de Coordination du Programme mentionnées dans le Rapport des ONG (UNAIDS/PCB (41)17.18) et saluant les discussions à venir à l'occasion de la 42ème réunion du Conseil de Coordination du Programme sur le suivi de la réalisation des objectifs financiers de la Déclaration politique de 2016 sur la fin du sida, notamment la proportion des services fournis par le biais de la communauté qui devrait passer à au moins 30% d'ici à 2030 ; et l'investissement dans les acteurs sociaux – par exemple, par des actions de sensibilisation, des mobilisations politiques, des lois et des réformes, les droits de l'homme, des communications publiques et la réduction de la stigmatisation – qui devrait représenter 6% des investissements mondiaux relatifs au sida ;

- 4.2 *Prend note* du rapport ;

4.3 *Demande* à l'ONUSIDA de continuer à soutenir les États membres, en collaboration avec les organisations communautaires et la société civile, dans le suivi et les rapports, notamment par le biais du Système mondial de suivi du sida, sur les progrès réalisés en matière d'objectifs d'accélération, à l'aide de données désagrégées dans la mesure du possible, de manière à ne laisser personne pour compte ;

4.4 *Demande* à l'ONUSIDA et aux États membres, en partenariat avec les organisations de la société civile et autres parties prenantes concernées, de :

- a. Élaborer et appliquer à l'échelle nationale des méthodologies de collecte de données probantes à participation communautaire pour identifier les obstacles et mesurer le niveau et la qualité de l'accès aux services pour toutes les populations à risque, de manière à ne laisser personne pour compte ;
- b. Élaborer des méthodes d'évaluation de l'engagement des communautés dans les pays, conformément aux principes de base du Programme commun et de la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021 ;

4.5 *Demande* au Programme commun de faciliter les partenariats entre les États membres et les organisations communautaires pour aider à garantir une action efficace afin de répondre aux besoins en matière de prévention, de diagnostic précoce et de traitement du VIH de manière à ne laisser personne pour compte ;

4.6 *Demande* à l'ONUSIDA, à la lumière de ces décisions, de diffuser une mise à jour du rapport sur les écarts (Gap Report 2014) en termes de riposte au VIH et au sida et d'en rendre compte au Conseil de Coordination du Programme ;

Point 3 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 40ème réunion du Conseil de Coordination du Programme

5.1 *Prend note* avec satisfaction de la note d'information (UNAIDS/PCB (40)/17.14) et du rapport de synthèse du Conseil de Coordination du Programme relatif au segment thématique sur la prévention du VIH à l'horizon 2020 : un partenariat mondial pour l'exécution ;

5.2 *Prend note* de la feuille de route sur la prévention du VIH à l'horizon 2020, lancée lors de la réunion inaugurale de la Coalition mondiale pour la prévention du VIH les 10-11 octobre 2017 ;

5.3 *Encourage* les États membres, les parties prenantes et les partenaires à :

- a. Prendre des mesures audacieuses et décisives pour renforcer les programmes de prévention et atteindre les objectifs et les engagements convenus dans la Déclaration politique de 2016 sur la fin du sida ;
- b. Élaborer des cibles nationales pour le programme de la prévention, son financement ainsi que son impact pour 2020, parallèlement aux objectifs de traitement 90-90-90 déjà établis, conformément à la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021 et à la Déclaration politique de 2016 sur la fin du sida afin de créer des cadres juridiques, sociaux et politiques favorables et d'intensifier rapidement les efforts pour atteindre ces objectifs ;

5.4 *Demande* au Programme commun de :

- a. Soutenir les États membres, la société civile et les populations clés¹ dans leurs efforts visant à renforcer et à maintenir, notamment, selon le cas, par le biais de la Coalition mondiale pour la prévention du VIH, le programme mondial de prévention, et de faire de la prévention primaire une priorité pour le Programme commun ;
- b. Accélérer les efforts visant à créer de fortes synergies entre la prévention primaire et les initiatives pertinentes afin d'atteindre les objectifs de développement durable ;
- c. Fournir aux pays un appui technique pour la prévention du VIH et renforcer le suivi global du programme de prévention, la gestion et l'exécution du programme pour les cinq piliers, notamment les composantes comportementales et structurelles de ces programmes ;
- d. Rendre compte chaque année au Conseil de Coordination du Programme des progrès réalisés en matière de prévention ;

5.5 *Demande* aux États membres et aux principaux donateurs d'investir de manière adéquate dans la prévention du VIH dans le cadre d'une riposte mondiale entièrement financée et de prendre des mesures concrètes pour veiller à ce qu'un quart au moins des dépenses consacrées au VIH en moyenne soit investi dans les programmes de prévention, comme convenu dans la Déclaration politique de 2016 sur la fin du sida afin de garantir une couverture adéquate des initiatives visant à atteindre les objectifs prévus ;

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action du Programme commun

6.1 *Prend note* du rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'ONUSIDA et du Plan stratégique de mobilisation des ressources 2018-2021, et *attend avec intérêt* une nouvelle mise à jour lors de la 42^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme conformément à la décision 5.3 de la 40^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

6.2 *Encourage* les États membres et autres parties prenantes à verser leurs contributions afin de financer entièrement l'UBRAF de base, conformément aux décisions 6.5 et 6.6 de la 40^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, et leurs contributions supplémentaires selon le Plan stratégique de mobilisation des ressources du Programme commun ;

Point 5 de l'ordre du jour : Mise à jour sur les actions visant à réduire la stigmatisation et la discrimination sous toutes leurs formes

7.1 *Prend note* du rapport ;

7.2 *Demande* au Programme commun de soutenir les États membres et la société civile dans l'intensification des programmes visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH et des populations clés dans le contexte de l'accélération de la riposte au VIH ;

¹ Comme énoncé dans la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021 (p.31).

7.3 *Demande* au Programme commun de soutenir les États membres et la société civile dans l'accélération des efforts visant à créer des environnements juridiques et sociaux favorables à l'accès non discriminatoire aux services de santé, à l'emploi, à la justice, et à l'éducation, notamment pour les populations clés.

7.4 *Demande* au Programme commun de fournir un rapport sur les avancements lors d'une réunion ultérieure du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 6 de l'ordre du jour : Mise à jour sur le VIH dans les prisons et autres milieux fermés

8.1 *Prend note* du rapport ;

8.2 Rappelant les points de décision 7.2 et 7.3 de la 37ème réunion du Conseil de Coordination du Programme, et conformément à la Déclaration politique de 2016 sur la fin du sida, préconisant des lois, politiques et pratiques pour permettre l'accès aux services et mettre fin à la stigmatisation et la discrimination liées au VIH :

- a. *Demande* au Programme commun d'aider les États membres à collecter et analyser des données désagrégées sur l'état de santé et les services en milieu carcéral, tout en respectant la confidentialité des informations médicales ;
- b. *Demande* au Programme commun de soutenir les États membres, les communautés, notamment la société civile, et les parties prenantes concernées dans leurs efforts ayant pour objet d'intensifier des ripostes nationales fondées sur les droits, non discriminatoires, et centrées sur les personnes, adaptées de manière à aborder les inégalités entre les sexes afin d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité, la continuité et la qualité des services complets pour la prévention, le traitement et les soins relatifs au VIH et aux co-infections, pour les personnes en milieu carcéral et dans d'autres milieux fermés, tels qu'ils sont énoncés dans la *Mise à jour sur le VIH dans les prisons et autres milieux fermés* (UNAIDS/PCB (41)17.23), notamment les populations clés, durant leur séjour, à toutes les étapes de transfert, et après la sortie ;
- c. *Demande* au Programme commun de continuer à aider les États membres à passer en revue les lois, politiques et pratiques discriminatoires qui conduisent à l'incarcération disproportionnée des personnes vivant avec le VIH et les plus affectées par le virus ;

8.3 *Demande* au Programme commun de faire rapport sur les progrès réalisés et les mesures concrètes qui auront été prises, lors d'une réunion du Conseil de Coordination du Programme en 2020 ;

Point 7 de l'ordre du jour : Prochaines réunions du Conseil de Coordination du Programme

9.1 *Convient* que les thèmes pour les 42ème et 43ème réunions du Conseil de Coordination du Programme soient :

- a. Mettre fin à la tuberculose et au sida – une réponse commune à l'ère des objectifs de développement durable (42ème) ;
- b. Santé mentale et VIH/sida – promouvoir les droits humains, une approche intégrée et centrée sur la personne pour améliorer l'observance de la thérapie antirétrovirale, le bien-être et la qualité de vie (43ème) ;

9.2 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de prendre, en temps voulu, les mesures appropriées pour s'assurer qu'une procédure régulière sera suivie dans l'appel à propositions pour les 44ème et 45ème réunions du Conseil de Coordination du Programme ;

9.3 *Approuve* les dates des 46ème (23-25 juin 2020) et 47ème (15-17 décembre 2020) réunions du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 8 de l'ordre du jour : Élection des membres du Bureau

10. *Élit* le Royaume-Uni comme Président, la Chine comme Vice-Présidente, et l'Algérie comme Rapporteur pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2018, et *approuve* la composition de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme.

[Fin du document]